

Service postal

M. Rodriguez: Ce n'est pas un minable. C'est un fin politicien, et il doit accepter cette situation. Le Syndicat des postiers du Canada avait à peine obtenu l'inclusion d'un article sur les changements technologiques qu'on s'est moqué de l'avis qu'il fallait donner avant d'en mettre en place. Il était prévu que la partie patronale devait convoquer les travailleurs et les mettre au courant des conséquences des changements technologiques apportés à leur travail. Le gouvernement a fait tout son possible pour se soustraire aux dispositions de l'article sur les changements technologiques.

Depuis une dizaine d'années, le gouvernement a changé de ministre des Postes plus souvent que je change de caleçons.

M. Fraser: Je n'ai pas de peine à le croire, John.

M. Rodriguez: Au cours des dix dernières années, le ministre des Postes a changé presque chaque année. Je me rappelle qu'au cours de sa première semaine à titre de ministre des Postes, l'ancien ministre des Postes, qui est maintenant solliciteur général (M. Blais) avait publié un communiqué. Il disait qu'il ne se mêlerait pas des négociations collectives parce qu'il n'avait pas étudié le droit du travail et qu'il n'était pas un expert en négociations collectives. Une semaine plus tard, il était dans la mêlée, donnant des conseils sur la question des changements technologiques et le contrat de travail, et apprenait aux travailleurs comment ils devaient assumer leurs responsabilités en ce qui a trait aux changements technologiques. On aurait dit Moïse sauvé des eaux! D'un seul coup, sans transition, le nouveau ministre était devenu un expert. Il participait activement à la négociation collective.

J'ai écouté les conservateurs à ma droite. On voit que les élections sont proches. Ils adorent les fonctionnaires. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) ne plaisantait pas quand il a dit qu'il y avait beaucoup de fonctionnaires dans sa circonscription. C'est la raison pour laquelle il a condamné le bill, mais j'ai hâte de voir comment il votera quant au principe du bill.

Je suis convaincu que tous ceux qui seront touchés par le projet de loi C-28 ont hâte de voir la réaction des conservateurs. Ces derniers parlent d'étudier la question de façon plus approfondie. Nous n'avons pas besoin de cela. Des commissions royales l'on fait l'une après l'autre. Le ministère des Postes a été étudié jusqu'à la nausée. Des ministres des Postes ont recommandé que le ministère soit transformé en une société de la Couronne. Ils ont dit que cela doterait la direction d'un certain sens de continuité et d'unité. On a proposé cela plutôt que d'avoir à traiter avec trois ou quatre ministères et d'avoir une compétence morcelée. Eric Kierans, lui-même un ancien ministre des Postes, a maintenu qu'il fallait transformer ce ministère en une société de la Couronne. C'est ce que les employés demandent depuis que je suis à la Chambre, soit depuis 1972. Ils ont dit qu'ils préféreraient être assujettis au Code canadien du travail. Toutes les commissions royales qui ont examiné la situation en sont venues à la même conclusion. On a tergiversé et constamment remis ces décisions qu'il va falloir, un jour, prendre.

Des changements technologiques ont été instaurés. Nous avons consacré un milliard de dollars à l'achat du matériel pour le ministère des Postes. Les Allemands de l'Ouest ont dit qu'ils seraient fort heureux de nous vendre la quincaillerie automatisée qu'ils nous ont vendue pour un milliard de dollars. On aurait cru que cet équipement automatisé aurait accéléré

[M. Gilbert.]

la livraison du courrier. On mettait le courrier dans les trains auparavant. Ces trains tiraient des wagons dans lesquels des postiers triaient le courrier. Le courrier était ainsi acheminé et livré dans les diverses localités. Le service se faisait le même jour. Le président de VIA, M. Frank Roberts, a parlé de reprendre ce service. Je lui ai demandé s'il prévoyait qu'un jour quelqu'un irait s'asseoir dans le wagon de queue pour trier le courrier. Il a bien ri. Nous avons introduit du matériel automatique, mais il n'a pas accéléré la livraison du courrier.

● (2122)

D'une façon ou d'une autre, la victime de tout ce gâchis semble être encore le travailleur. D'une façon ou d'une autre, c'est toujours le travailleur qui retarde le courrier, alors que le gouvernement a instauré aux Postes un programme coûteux de transformation technique. En premier lieu, les responsables ne connaissaient rien au travail des postiers. J'ai reçu des lettres des syndicats locaux des postiers de partout au Canada. Ils m'ont fait part des problèmes que leur suscitaient leurs patrons. Il me semble que les cadres moyens des postes ont tous été militaires à un moment donné, car ils se comportent tous comme le colonel Jekyll et le colonel Hyde du corps postal de la Seconde Guerre mondiale, et à part aboyer des ordres à leurs subalternes, ils ne savent pas comment diriger des travailleurs. Ils sont à cheval sur le service et il n'est pas question de contester leur autorité, mais de faire ce qu'ils disent sans poser de question. Il me semble qu'avant de se lancer dans ces transformations techniques qui ont tant de répercussions sur les travailleurs, le gouvernement aurait dû leur faire suivre des cours sur la façon de diriger des travailleurs. Peut-être que c'est la première chose qu'on aurait dû faire.

On essaie aux Postes de surimposer une opération technique et d'en confier la direction à des personnes qui ne sont pas taillées pour cela. Mais rien ne fonctionne, et la tension monte. Par exemple, depuis cinq ans, a été examinée sur toutes les coutures la façon dont le ministère des Postes emploie la main-d'œuvre intermittente. Ce fut un des grands combats menés par le Syndicat canadien des postiers. Il s'agissait de normaliser le travail de ces employés. Invariablement, les travailleurs saisonniers étaient victimes d'un maquignonnage par lequel chaque patron et son protégé obtenaient un emploi à temps partiel pendant que d'autres qui avaient travaillé de façon intermittente pendant dix ou quinze ans n'étaient pas assujettis aux dispositions de la convention collective. Les travailleurs ont dû livrer une lutte acharnée pour régler la question des employés saisonniers.

Si les dirigeants du Syndicat des postiers sont activistes, ils ont raison de l'être. Il faudrait examiner les causes de leur militantisme et non pas se contenter d'en scruter les symptômes. Ceux-ci résultent des frustrations engendrées par ce qu'on appelle la direction colérique, la direction agressive. Il me semble que l'une des causes provient de la façon dont le ministère des Postes est dirigé.

L'ancien ministre des Postes, et je n'ai pas entendu encore ce que le ministre des Postes actuel (M. Lamontagne) a à dire à ce sujet, voulait organiser des échanges de vues. «Dites-moi quel est votre problème et je vous dirai quel est le mien. Nous les mettrons ensemble et nous aurons alors deux problèmes.» Nous n'avons pas entendu le ministre des Postes actuel tenir de tels propos. La meilleure façon de favoriser l'harmonie et la paix sur les lieux de travail consiste à définir clairement les